Rx Par 16. May B.

Darnuge 9 maÿ 1663

Nº 126.

Monsieur

Ajant appris que le Sr de Maucol avoit fait
Le plainte touchant la comportement quil
dit nous avoir fait a pour quoÿ pour de-
mettre a couvert de linjuste qui il nous a faite
il a envoÿe certen escrit a pourtant fait sans
formalité aucune de justice ni fait aucune
ferment ouais ie vois que la bas fe paÿe lam
ande nous qui sommes le malheureux en toute
maniere ajent mis maniere pour trois mois
dans un lit de plaÿes ou meurtrisure que ie a
re ceu de lui et majeur de frajeur et tant ton
bee malades en danger de perdre la vie a
garde' for longtemps le lit vojent mon homme
de chire' par sa langue venimeuse ie croeu quil
me doit plus avantagens de lui de ser vomir
contre nous toute les calonie cõme il nous
menase tous le iour et toute la terre me ga
meroit si iavois si lachement abandonne

mon honneur par vn accomodement ie ne doute
lieu au monde de croïre que ce qu'il dit soit etè
veritable ce pourquoï ie creu valet mieus
le sor faire le cours a la iustice pour faire
voir que nous ne lapprendons en rien et lui
le deffendre tout son venin contre de poure
orfeline qui ne de peuvent defendre de trou
vant seule sans support sans parens ellongnee
de leur payes ne tant contant de cela il a ietè
des escrit fait a de sa propre maint ou il de
chire nôtre honeur ce sur quoï ie soliscite que on
me face iustice mais nous voïen sur les conne
denies pas seulemene de rien de creer contre
lui nous supplions tres humblement de nous
faire la grace de nous en voïer vne copie
de le crit quil on voïé afin de me iustifier
de ce dont on nous accuse regardez nous comme de
poure orfeline dun officier de son et. sans
aucun support ellongnee de toute sorte de appui
orfeline du pere quil a tres fidelement servi tres
prince en abandonnan tout pour son ser
vice prenez compassion de nous en nous porte
gant et nous prierons le bon dieu qui vous
face prosperer sur la tere et ie aurai gloire
de estre toute ma vie

Monsieur

Vostre tres humble
et tres obeissante
servante obligee
M. de Perdum

A Monsieur

Monsieur Le Noble Conseiller de Son Altesse
de Vt despaché en Cour de
France
a Paris